

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 43****13 janvier 2004****SOMMAIRE**

<b>A.W.T.C. Holdings, African Wood Trading Company Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2064</b>	<b>Gallaher AF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2055</b>
<b>Aerlux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2054</b>	<b>Garage Collé S.A., Niedercorn . . . . .</b>	<b>2025</b>
<b>Aerlux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2063</b>	<b>(Le) Grill, S.à r.l., Diekirch. . . . .</b>	<b>2043</b>
<b>Agnès Constructions, S.à r.l., Ettelbruck. . . . .</b>	<b>2044</b>	<b>Helico S.A., Sanem. . . . .</b>	<b>2049</b>
<b>Alfa Hôtel, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2060</b>	<b>Hevea Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2064</b>
<b>Allée Scheffer S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2048</b>	<b>Home, S.à r.l., Diekirch . . . . .</b>	<b>2036</b>
<b>Apax International Investments, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2019</b>	<b>Hôtel Meyer S.A., Beaufort. . . . .</b>	<b>2037</b>
<b>Avia International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2026</b>	<b>Hôtel Restaurant Dirbach-Plage, S.à r.l., Dirbach. . . . .</b>	<b>2048</b>
<b>Barrela et Martins, S.à r.l., Niederfeulen . . . . .</b>	<b>2044</b>	<b>Hôtel Restaurant Renaissance S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>2059</b>
<b>Brumar S.A. Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>2041</b>	<b>ILI Holding S.A.H. . . . .</b>	<b>2025</b>
<b>Brumar S.A. Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>2041</b>	<b>Immo-Centre, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2026</b>
<b>Carrera Motors S.A., Sanem. . . . .</b>	<b>2049</b>	<b>Immobilière Ceccon, S.à r.l., Dickweiler . . . . .</b>	<b>2034</b>
<b>Castle Immo, S.à r.l., Useldange. . . . .</b>	<b>2047</b>	<b>Immobilière Sobratex, S.à r.l., Mamer. . . . .</b>	<b>2030</b>
<b>Casual Jeans Cuir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>2050</b>	<b>Imos Holding S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2059</b>
<b>CMP Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2036</b>	<b>Incom-Europe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>2018</b>
<b>Coiffure Weis-Welter, S.à r.l., Diekirch. . . . .</b>	<b>2037</b>	<b>Ixus Conseil S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2048</b>
<b>Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2060</b>	<b>Jacoby Frères, S.à r.l., Derenbach. . . . .</b>	<b>2048</b>
<b>Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2060</b>	<b>Laboratoire Dentaire Johanns André, S.à r.l., Hoescheid . . . . .</b>	<b>2045</b>
<b>Contrafas, S.à r.l., Frisange. . . . .</b>	<b>2049</b>	<b>Leo Thiex et Cie, S.à r.l., Diekirch . . . . .</b>	<b>2037</b>
<b>Décoration &amp; Design S.A., Strassen. . . . .</b>	<b>2027</b>	<b>Logistic Contractors Centre S.A., Marnach. . . . .</b>	<b>2038</b>
<b>Ellima Immobilière S.A. . . . .</b>	<b>2025</b>	<b>Logistic Contractors Centre S.A., Marnach. . . . .</b>	<b>2039</b>
<b>Entreprise de construction et de terrassement Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach/Clervaux. . . . .</b>	<b>2037</b>	<b>Lux-Horses S.A., Heiderscheid . . . . .</b>	<b>2046</b>
<b>Entreprise de construction et de terrassement Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach/Clervaux. . . . .</b>	<b>2037</b>	<b>M.J.K. A.G., Bigonville . . . . .</b>	<b>2044</b>
<b>Epicierie Luisi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2049</b>	<b>Martinelli, S.à r.l., Bereldange. . . . .</b>	<b>2047</b>
<b>Equifin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2063</b>	<b>Moeller Electric S.A., Howald . . . . .</b>	<b>2050</b>
<b>Equifin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2063</b>	<b>Nagera Holding S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2050</b>
<b>Erice S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2061</b>	<b>Nagera Holding S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2061</b>
<b>Ethnic Unlimited, S.à r.l., Grosbous. . . . .</b>	<b>2045</b>	<b>New Kitchen Services S.A. . . . .</b>	<b>2042</b>
<b>Ets Pierre Kess et Fils S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2033</b>	<b>Nic. Zeien, S.à r.l., Differdange . . . . .</b>	<b>2049</b>
<b>Ets Pierre Kess et Fils S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2034</b>	<b>O Beirao, S.à r.l., Diekirch. . . . .</b>	<b>2043</b>
<b>Ets. Pierre Pott &amp; Fils, S.à r.l., Diekirch. . . . .</b>	<b>2047</b>	<b>Ogoue Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>2064</b>
<b>Fiduciaire Arbo S.A., Wiltz. . . . .</b>	<b>2035</b>	<b>Optique Biewer, S.à r.l., Diekirch. . . . .</b>	<b>2043</b>
<b>Fiduciaire Arbo S.A., Wiltz. . . . .</b>	<b>2044</b>	<b>Pentagon S.A., Wiltz . . . . .</b>	<b>2045</b>
<b>(La) Fleur de Bière, S.à r.l., Redange-sur-Attert. . . . .</b>	<b>2044</b>	<b>Pentagon S.A., Wiltz . . . . .</b>	<b>2045</b>
<b>Forst-Shop, S.à r.l., Consdorf . . . . .</b>	<b>2046</b>	<b>Pentagon S.A., Wiltz . . . . .</b>	<b>2045</b>
		<b>(The) Pipes, S.à r.l., Brachtenbach . . . . .</b>	<b>2048</b>
		<b>Pizzeria Gran Sasso, S.à r.l., Schieren . . . . .</b>	<b>2043</b>
		<b>Plastiform Holding S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>2062</b>

Rocatex S.A., Luxembourg . . . . .	2018	Tour Félix Giorgetti S.A., Luxembourg . . . . .	2050
RR Management S.A., Luxembourg . . . . .	2060	UBM International Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2039
S.U. International Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	2040	UNM Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2040
Saddia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2028	UNM Investments No. 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2042
Sidetex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2018	UPRN 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2040
Siflux International S.A., Luxembourg . . . . .	2050	Vavasseur International Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2026
Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Luxembourg . . . . .	2031	Vestis, S.à r.l., Echternach . . . . .	2034
Société Hôtelière du Senior Hôtel RR d'Echternach S.A., Echternach . . . . .	2047	Vestis, S.à r.l., Echternach . . . . .	2034
Solvo, S.à r.l., Consdorf . . . . .	2047	Witraloc, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .	2048
Spirofi S.A., Luxembourg . . . . .	2029	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2042
Sunford Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2051	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2042
Tecnopac Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2061	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2046
TG Construction S.A., Ettelbruck . . . . .	2043	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2046
Torrid Token, GmbH . . . . .	2026		

**SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 27.597.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme  
SIDETEX HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085544.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**INCOM-EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.  
R. C. Luxembourg B 77.130.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**ROCATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 11.853.

—  
*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 17 décembre 2003*

Les membres du conseil d'administration ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Jungblut  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085678.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**APAX INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Registered office: Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.568.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of November.  
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, England

hereby represented by Mr Daniel Boone, Attorney at law, residing in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy established on 24 November 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate Form**

There is formed a private limited liability company (*«société à responsabilité limitée»*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the *«Company»*), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the *«Law»*), as well as by the articles of association (hereafter the *«Articles»*), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate Object**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination APAX INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share Capital - Shares**

**6.1. Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,400.- EUR (twelve thousand four hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares (*«parts sociales»*) of 24.80 Euros (twenty-four Euros eighty Eurocents) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (*«société unipersonnelle»*) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2. Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management**

### 7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager. The number of class A managers and the number of class B managers shall be equal at all times.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

### 7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### 7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

## **Art. 8. General Shareholders' Meeting**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month October, at 3.45 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts**

##### 11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

##### 11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of Profits**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Art. 14. Reference to the Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (in EUR)</i>	<i>% of share capital</i>	<i>Paid-up capital</i>
APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5 . . . . .	500	12,400.-	100%	100%
Total . . . . .	500	12,400.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (12,400.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

*Resolutions of the Shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following managers:

Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Bruxelles, Belgium, on April 21, 1962, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

Mr Stéphane Hadet, attorney at law, born in Nancy, France, on May 25, 1968, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille et trois, le 24 novembre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5, établie et ayant son social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, England

ici représentée par Maître Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2003.

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination**

La Société aura la dénomination APAX INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management**

#### 7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Art. 8. Assemblée Générale des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois d'octobre, à 15.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

### Art. 10. Vérification des Comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

#### 11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

#### 11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

### Art. 12. Distribution des Profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### Art. 14. Référence à la Loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5 . . . . .	500	12.400,-	100%	100%
Total . . . . .	500	12.400,-	100%	100%



Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800,-.

*Résolution des/de (l')Associé(s)*

1. La Société est administrée par les gérants suivants, savoir:

M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

M. Stéphane Hadet, avocat, né à Nancy, France, le 25 mai 1968, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, vol. 141S, fol. 51, case 7. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Delvaux.

(085493.3/208/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**ELLIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 70.349A.

En date du 16 décembre 2003, GEFECO AUDIT, S.à r.l., R.C. B 64.276, a dénoncé avec effet au 30 décembre 2003 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société ELLIMA IMMOBILIERE S.A. R.C. B 70.349A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05309. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085337.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**ILI HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 45.683.

En date du 16 décembre 2003, GEFECO AUDIT, S.à r.l., R.C. B 64.276, a dénoncé avec effet au 30 décembre 2003 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société ILI HOLDING S.A.H. R.C. B 45.683.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05327. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085352.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**GARAGE COLLÉ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4513 Niedercorn, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 79.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 23 décembre 2003.

GARAGE COLLÉ S.A.

Signature

(085582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**AVIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 92.073.

—  
EXTRAIT

A la demande du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 15 décembre 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation de Monsieur Jean Chavaroché de son poste d'administrateur-délégué de la société AVIA INTERNATIONAL S.A. et de son poste d'administrateur.
2. Nomination y consécutive de Monsieur Daniel Cahen, demeurant 54, rue Eugène Labiche, F-66750 Saint Cyprien en qualité d'administrateur-délégué et d'administrateur.
3. Monsieur Daniel Cahen, prédit, se voit attribuer un droit de co-signature obligatoire, en sa qualité d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme  
D. Cahen  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085468.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**TORRID TOKEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 74.703.

—  
En date du 16 décembre 2003, GEFECO AUDIT, S.à r.l., R.C. B 64.276, a dénoncé avec effet au 30 décembre 2003 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société TORRID TOKEN, GmbH R.C. B 74.703.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085346.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**IMMO-CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 23.466.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

IMMO-CENTRE, S.à r.l.

Signature

(085584.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: 1.103.224.400,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.611.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Gérant

(085061.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**DECORATION & DESIGN S.A., Société Anonyme,  
(anc. D & D S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.436.

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D & D S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.436, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 31 juillet 2002, numéro 1151.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Molina, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination de la société en DECORATION & DESIGN S.A.
- 2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Transfert du siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
- 4.- Modification de l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts.
- 5.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en DECORATION & DESIGN S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DECORATION & DESIGN S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

L'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-)

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Steuermann, M. Molina, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083601.3/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.600.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SADDIA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg sous la section B et le numéro 57.600,

constituée par acte du notaire Camille Hellinckx en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 8197, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 52886.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cristobalina Moron, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SADDIA HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 775,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, L. Gallinelli, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 141S, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

J. Delvaux.

(085669.3/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**SPIROFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.652.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée EUROFINANCE INVESTING S.A., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 3 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée SPIROFI S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 84.652, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9 rue Goethe, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 445 du 20 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 décembre 2002, acte publié au Mémorial C N° 106 du 4 février 2003.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

- que la société de droit des Iles Vierges Britanniques EUROFINANCE INVESTING, sus-mentionnée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport aux passifs de la Société actuellement connus ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par le commissaire aux comptes, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire à la liquidation;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

J. Delvaux.

(085666.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**IMMOBILIERE SOBATEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 82.119.

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- SOBATEX S.A., société anonyme, avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.630,

représentée par deux administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, employé privé, demeurant à L-8384 Koerich, 20, rue de Windhof.

b) Monsieur François Brandao Soares, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs, pouvant valablement engager la société sous leurs signatures conjointes.

2.- Monsieur Rui Gil Soares Barros, indépendant, né à Lordelo (Portugal) le 24 novembre 1965, demeurant à P-4585 189 Paredes, Gandra, 36, rue Nova do Guardao.

ici représenté par Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Gandra/Paredes, le 15 novembre 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée.

Le comparant sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE SOBATEX, S.à r.l., ci-après «la société», avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 4 décembre 2001.

Les comparants préqualifiés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suivant cession de parts sociales sous seing privé du 15 novembre 2003, la société SOBATEX S.A., prédite, a cédé et transporté vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la société à Monsieur Rui Gil Soares Barros, préqualifié, au prix convenu entre parties.

Monsieur François Brandao, gérant technique, et Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, gérant administratif de la société, acceptent la prédite cession de parts sociales au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession de parts qui précède, les associés actuels décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, souscrites comme suit:

1) SOBATEX S.A., soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2) Monsieur Rui Gil Soares Barros, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états civils et demeures, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L.F. Bulas Teixeira, F. Brandao Soares, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083608.3/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 97.384.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cyrille Collas, directeur technique, né le 18 mai 1973 à Les Lilas (F), demeurant à F-54380 Dieulouard, 15, route de Blenod

2.- Madame Maëlle Millot, commerciale, née le 30 octobre 1979 à Creutzwald (F), demeurant à F-54380 Dieulouard, 15, route de Blenod,

ici représentée par Monsieur Cyrille Collas, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:  
SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE (S.C.I.T.) S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'étude technique et commerciale
- l'expertise
- l'assistance technique et commerciale
- la coordination de chantier tous corps d'état
- la réalisation de tous travaux de chaudronnerie, de mécanique, de tuyauterie et de soudure ainsi que toutes interventions extérieures de montage, de travaux neufs ou d'entretien
- l'achat, la vente et le négoce de matériels et pièces de rechange, neufs ou d'occasion, dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie.
- la prise de participations, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandité, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financière, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

**Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les résolutions du Conseil d'Administration doivent être prises à la majorité des voix de tous les administrateurs.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures au siège social de la société ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Cyrille Collas, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	99
2) Madame Maëlle Millot, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - 1.- Monsieur Cyrille Collas, prénommé,
  - 2.- Madame Maëlle Millot, prénommée,
  - 3.- Madame Christiane Denouald épouse Collas, sans état particulier, née le 23 octobre 1946 à St Brieuc (F), demeurant à F-54760 Villers les Moivrons, 11, rue Gonhaye.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., 11, rue du Hiel, L-7390 Blaschette.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire expireront lors de l'assemblée générale à statuer sur les comptes de l'année 2009.
- 5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.  
Signé: C. Collas, P. Bettingen.  
Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 54, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083477.3/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**ETS PIERRE KESS ET FILS S.A., Société Anonyme,  
(anc. KESS SECURITY S.A.).**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 90.178.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KESS SECURITY S.A., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 90.178, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 janvier 2003, numéro 45.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Kess, gérant de société, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Frantzen, bijoutière, demeurant à L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale en ETS PIERRE KESS ET FILS S.A.
- 2.- Divers
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ETS PIERRE KESS ET FILS S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous la dénomination ETS PIERRE KESS ET FILS S.A.»  
L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euro (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Kess, S. Hennericy, A. Frantzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083597.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

---

**ETS PIERRE KESS ET FILS S.A., Société Anonyme,  
(anc. KESS SECURITY S.A.).**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 90.178.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083599.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

---

**IMMOBILIERE CECCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 4.120.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(903285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**VESTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 4.921.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2003, réf. DSO-AL00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 décembre 2003.

Signature.

(903294.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**VESTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 4.921.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2003, réf. DSO-AL00064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 décembre 2003.

Signature.

(903295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**FIDUCIAIRE ARBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 1.906.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 24 octobre 2003*

Tous les actionnaires étant présents et se reconnaissant dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, déclarant avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations préalables.

Tous les actionnaires étant présents, ainsi que l'atteste la liste de présence qui restera ci-annexée après avoir été signée par tous les membres du bureau, la réunion débute à 18.00 heures par la constitution du bureau de l'Assemblée dont la présidence revient à Monsieur Marcel Bormann, Administrateur de Sociétés, demeurant à Wiltz.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Patrick Servais, Licencié en droit fiscal, demeurant à Bastogne. A été nommée en qualité de Scrutateur Madame Jacqueline Hans, employée privée, demeurant à Wiltz.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose l'ordre du jour dont les points sont les suivants:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Bormann, Administrateur de Sociétés, demeurant à Wiltz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;
- 2) Décision de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Bertrange jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;
- 3) Décision de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Hans, employée privée, demeurant à Wiltz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;
- 4) Décision de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Servais, Licencié en droit fiscal, demeurant à Bastogne jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;
- 5) Décision de renouvellement du mandat de Commissaire de Surveillance de la Société MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l., avec Siège Social à L-2013 Luxembourg - «Centre Etoile» 5, boulevard de la Foire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Bormann, Administrateur de Sociétés, demeurant à Wiltz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Bertrange jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Hans, employée privée, demeurant à Wiltz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Servais, Licencié en droit fiscal, demeurant à Bastogne jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009;

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de Surveillance de la Société MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l., avec Siège Social à L-2013 Luxembourg - «Centre Etoile» 5, boulevard de la Foire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18.23 heures.

Fait à Wiltz, le 24 octobre 2003.

M. Bormann / J. Hans / P. Servais.

*Liste de présences de l'Assemblée Générale des Actionnaires du vendredi 24 octobre 2003*

<i>Nom</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
Marcel Bormann, Wiltz .....	125	Signature
ARBO PROPERTY SERVICES S.A. Wiltz .....	1.125	Signature
Total actions: .....	1.250	

M. Borman / J. Hans / P. Servais

*Président / Secrétaire / Scrutateur de l'Assemblée*

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00130. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Felten.*

(903322.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

**HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 47, avenue de la Gare.

R. C. Diekirch B 93.395.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Pol Holweck, architecte, demeurant à L-9950 Breidfeld, Maison 6,
2. Monsieur Joseph Mergen, architecte, demeurant à L- 9180 Oberfeulen, 26, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HOME, S.à r.l., avec siège à L-9233 Diekirch, 47, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 27 mai 1980, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 7734 de 1980 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Marc Cravatte, en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 10427 de 1990, inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 93.395.

II. Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par les comparants comme suit:

Pol Holweck, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Joseph Mergen, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: . . . . .	500

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société,
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,
- ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-9280 Diekirch, 23, rue de Stavelot.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Holweck, J. Mergen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 novembre 2003, vol. 425, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2003.

U. Tholl.

(903333.3/232/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

**CMP INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 343.273.000,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Gérant

(085062.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

**LEO THIEX ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9292 Diekirch, 4, rue Wathlet.  
R. C. Diekirch B 2.312.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903286.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**COIFFURE WEIS-WELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 47, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 5.770.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903287.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**HOTEL MEYER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 2.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903288.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE TERRASSEMENT NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, Maison 23.  
R. C. Diekirch B 91.521.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(903324.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE TERRASSEMENT NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 116.250,- EUR.**

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, Maison 23.  
R. C. Diekirch B 91.521.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 8 décembre 2003*

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Nico Schilling

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903325.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**LOGISTIC CONTRACTORS CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.  
R. C. Diekirch B 5.738.

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LOGISTIC CONTRACTORS CENTRE S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 95 du 13 février 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 5.738.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 633 du 6 septembre 2000.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Théodorus Aendekerk, consultant, demeurant à NL-6003 NM Weert, Rakerstraat 17.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Lydie Jung, employée privée, demeurant à Limpach.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-), chacune représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées aux présentes pour être soumises ensemble avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Conversion et augmentation du capital pour l'arrondir en euros.
- 2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts concernant les pouvoirs de signatures.
- 3.- Démission et décharge à accorder pour le Conseil d'Administration en fonction.
- 4.- Démission et décharge à accorder pour le Commissaire aux comptes en fonction.
- 5.- Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.
- 6.- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.
- 7.- Reconfirmation de la nomination de l'administrateur-délégué avec détermination de ses pouvoirs.
- 8.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1 Euro (un Euro), de sorte que le capital social sera de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, intégralement libéré en espèces par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) actions de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«La Société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes en fonction et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1.- Monsieur Théodorus Aendekerk, consultant, demeurant à NL-6003 NM Weert, Rakerstraat 17.
- 2.- Madame Gertrudis Pleunis, sans état particulier, demeurant à NL-6003 NM Weert, Rakerstraat 17.
- 3.- Monsieur Aendekerk Erwin Jozef Cornelis, ouvrier, demeurant à NL-6002 CS Weert, Simkeshofstraat, 22.
- 4.- Madame Aendekerk Hedwig, institutrice, demeurant à s-Hertogenbosch (NL), Klokkenlaan.
- 5.- Monsieur Aendekerk Jeroen, chauffeur, demeurant à NL-6003 NM Weert, Rakerstraat, 17.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE CONFIDENCIA DAGEST, S.à r.l., avec siège social à L-3858 Schiffflange, 24, rue Denis Netgen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale reconfirme que Monsieur Théodorus Aendekerk, préqualifié est administrateur-délégué de la société.

L'assemblée générale déclare que suivant le dernier alinéa de l'article 5 des statuts précité:

«La Société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. Aendekerk, M. Bergami, L. Jung, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2003, vol. 894, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2003.

B. Moutrier.

(903229.3/272/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2003.

---

**LOGISTIC CONTRACTORS CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2003.

B. Moutrier.

(903230.3/272/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2003.

---

**UBM INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Gérant

(085063.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**UNM INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Capital social: 89.989.400,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C. Luxembourg B 87.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(085064.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**UPRN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Capital social: 586.500,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.377.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

*Pour la société*

Signature

Gérant

(085065.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**S.U. INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 16.274.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.U. INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 30 octobre 1978, publié au Mémorial C du 8 février 1979, numéro 29.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C du 19 mars 2003 numéro 293.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen et Monsieur Fabrice Meeuwis, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**En anglais:**

«At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.»



**En allemand:**

«Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**En anglais:**

«At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.»

**En allemand:**

«Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, R. Tonelli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2003.

P. Bettingen.

(083607.2/202/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**BRUMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 52.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085776.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**BRUMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 52.396.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**UNM INVESTMENTS NO. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 111.390.000,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

*Pour la société*

Signature

*Gérant*

(085066.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**NEW KITCHEN SERVICES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.568.

En date du 16 décembre 2003, GEFCO AUDIT, S.à r.l., R.C. B 64.276, a dénoncé avec effet au 30 décembre 2003 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société NEW KITCHEN SERVICES R.C. B 66.568.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05321. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085348.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085728.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 4.464.551.010,-.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, le 17 décembre 2003*

L'associé unique de la Société, étant WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (l'Associé Unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes ainsi que le rapport du conseil de gérance pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

L'Associé Unique a décidé d'affecter USD 11.080.307,60 correspondant à 5% du bénéfice réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 d'un montant de USD 221.606.152 à la réserve légale conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et a décidé de reporter le solde du bénéfice réalisé, soit un montant de USD 210.525.844,40 à l'exercice suivant.

L'Associé Unique a donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05761. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085725.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**OPTIQUE BIEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, am Deschensgaart.  
R. C. Diekirch B 95.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD

Signature

(903289.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**LE GRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 4, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 3.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD

Signature

(903290.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**PIZZERIA GRAN SASSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.  
R. C. Diekirch B 2.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD

Signature

(903291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**TG CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance.  
R. C. Diekirch B 4.688.

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD

Signature

(903292.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**O BEIRAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten.  
R. C. Diekirch B 4.803.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2003, réf. DSO-AL00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DMD

Signature

(903293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**FIDUCIAIRE ARBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.  
R. C. Diekirch B 1.906.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2003, réf. DSO-AL00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903296.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**LA FLEUR DE BIÈRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 92.734.

Par la présente, Monsieur Collin Cédric déclare démissionner de son poste de gérant de la société susvisée avec effet immédiat.

Fait à Grandvoir, le 15 novembre 2003.

C. Collin.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2003, réf. DSO-AL00181. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903297.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**M.J.K. A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, Ferme de Martelinville.  
R. C. Diekirch B 6.094.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifie conforme

M. Vanstraelen

Administrateur délégué

(903298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2003.

---

**BARRELA ET MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 19A, rue Dudley Yves.  
R. C. Diekirch B 2.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2003.

Signature.

(903311.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**AGNES CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.  
R. C. Diekirch B 94.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(903327.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**PENTAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 2.770.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2003, réf. DSO-AL00176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PENTAGON S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903319.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**PENTAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 2.770.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2003, réf. DSO-AL00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PENTAGON S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903318.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**PENTAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 2.770.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2003, réf. DSO-AL00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PENTAGON S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(903317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**LABORATOIRE DENTAIRE JOHANNIS ANDRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9376 Hoscheid, 60, Haaptstrooss.  
R. C. Diekirch B 96.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2003, réf. DSO-AL00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hoscheid, le 22 décembre 2003.

A. Johanns

Gérant

(903312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**ETHNIC UNLIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon.  
R. C. Diekirch B 91.983.

Le bilan 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

ETHNIC UNLIMITED, S.à r.l.

Signature

(903320.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**LUX-HORSES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R. C. Luxembourg B 5.807.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL04084, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour LUX-HORSES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903313.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**FORST-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Consdorf.

R. C. Diekirch B 4.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(903314.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 419.343.350,-.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.017.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, le 17 décembre 2003*

L'associé unique de la Société, étant WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (l'Associé Unique), a approuvé le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes ainsi que le rapport du conseil de gérance pour l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

L'Associé Unique a décidé d'affecter EUR 506.149,60 correspondant à 5% du bénéfice réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 10.122.992,- à la réserve légale conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et a décidé de reporter le solde du bénéfice réalisé, soit un montant de EUR 9.616.842,40 à l'exercice suivant.

L'Associé Unique a donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085733.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**ETS. PIERRE POTT & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Diekirch.  
R. C. Diekirch B 1.969.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(903315.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**SOLVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Consdorf.  
R. C. Diekirch B 95.327.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(903316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**SOCIETE HOTELIERE DU SENIOR HOTEL RR D'ECHTERNACH, Société Anonyme.**

Siège social: L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital.  
R. C. Diekirch B 96.109.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04746, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(903328.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**CASTLE IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.  
R. C. Diekirch B 93.097.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 décembre 2003.

Signature.

(903329.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**MARTINELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.030.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 23 décembre 2003.

MARTINELLI, S.à r.l.

Signature

(085585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**WITRALOC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Z.I. Ingeldorf.  
R. C. Diekirch B 91.954.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04618, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(903323.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2003.

---

**JACOBY FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach.  
R. C. Diekirch B 2.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2003.

Signature.

(903334.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**THE PIPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 20.  
R. C. Diekirch B 92.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 22 décembre 2003, réf. DSO-AL00170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2003.

Signature.

(903335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**HOTEL RESTAURANT DIRBACH-PLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9153 Dirbach.  
R. C. Diekirch B 97.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2003.

Signature.

(903337.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

---

**IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 63.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**ALLEE SCHEFFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 61.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---



**EPICERIE LUISI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 22.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

EPICERIE LUISI, S.à r.l.

Signature

(085588.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**CONTRAFAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 8, Cité Belle-Vue.  
R. C. Luxembourg B 14.107.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 23 décembre 2003.

CONTRAFAS, S.à r.l.

Signature

(085589.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**NIC. ZEIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 20.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 23 décembre 2003.

NIC. ZEIEN, S.à r.l.

Signature

(085594.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**CARRERA MOTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.  
R. C. Luxembourg B 53.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 23 décembre 2003.

CARRERA MOTORS S.A.

Signature

(085595.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**HELICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.  
R. C. Luxembourg B 65.553.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 23 décembre 2003.

HELICO S.A.

Signature

(085598.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**SIFLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 15, rue de Bourgogne.  
R. C. Luxembourg B 80.052.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

SIFLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

(085600.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 22.262.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l.

Signature

(085607.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**TOUR FELIX GIORGETTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 76.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085713.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**MOELLER ELECTRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 9.145.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(085726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**NAGERA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 83.199.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 120 du 23 janvier 2002.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

NAGERA HOLDING

Société Anonyme

Signature

(085560.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**SUNFORD INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 97.599.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Pa Be S.A., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg number B 48.327,
2. BELLATRIX, S.à r.l., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg number B 79.446,

both here represented by its managing director resp. manager, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

itself represented by Miss Séverine Canova, employee, residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Guillaume Martin-Saudax, employee, residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-Fact A.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name SUNFORD INVESTMENT, S.à r.l., a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

**Art. 19.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 20.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first business year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2003.

#### *Subscription and payment*

The one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) Pa Be S.A., prenamed: thirty-five shares . . . . .	35
2) BELLATRIX, S.à r.l., prenamed: sixty-five shares . . . . .	65
Total: one hundred shares . . . . .	100

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The registered office is established in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

2) The number of managers is fixed at three.

3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

b) Mr Fabio Gaggini, lawyer, residing at Via Somaini, 10, P.O. Box 3406, CH-6901 Lugano, born in Gentilino (Italy), on March 6th, 1956.

c) Mr Marco Salomoni, lawyer, residing at Corso Italia, 20122 Milano, Italy, born in Milano (Italy), on July 18th, 1954.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Pa Be S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg numéro B 48.327,

2) BELLATRIX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg numéro B 79.446,

les deux ici représentées par leurs administrateur-délégué, resp. gérant, la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SUNFORD INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Pa Be S.A., prénommée: trente-cinq parts sociales	35
2. BELLATRIX, S.à r.l., prénommée: soixante-cinq parts sociales	65
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
2. Le nombre des gérants est fixé à trois.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.
  - b) Monsieur Fabio Gaggini, avocat, demeurant professionnellement à Via Somaini, 10, P.O. Box 3406, CH-6901 Lugano, né à Gentilino (Italie), le 6 mars 1954.
  - c) Monsieur Marco Salomoni, avocat, demeurant professionnellement au Corso Italia, 20122 Milano, Italie, né à Milano (Italie), le 18 juillet 1954.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Canova, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 10, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086062.3/220/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

**AERLUX, Société Anonyme,  
(anc. AERLUX HOLDING).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.091.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 49 du 27 janvier 1999. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 262 du 15 avril 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en AERLUX, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 640 du 12 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

AERLUX

Société Anonyme

Signature

(085561.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 97.605.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, a Private Limited Company incorporated under the laws of England, with registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0QU, England, registered with the England and Wales Registrar of Companies under number 3989280,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 8, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred fifteen thousand Euros (€ 215,000.-) represented by eight thousand six hundred (8,600) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

#### *Subscription - Payment*

All eight thousand six hundred (8,600) shares have been subscribed by GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of two hundred fifteen thousand Euros (EUR 215,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euros (€ 4,000.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Gérard Becquer, independent auditor (réviseur d'entreprises), born in Briey (France) on April 29, 1956, residing at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg;

- Mr Robin Miller, solicitor, born in Watford (England) on February 27, 1971, residing at 44/5 Buchleitengasse, A-1180 Wien, Austria;



- Mr Pascal Biehler, company director, born in Nancy (France) on December 2, 1962, residing at 182, Krottenbachstrasse, A-1190 Wien, Austria;

- Mr Andrew Booker, company director, born in Chesterfield (England) on September 4, 1967, residing at Döblinger Hauptstrasse 52A, Top 40, A-1190 Wien, Austria;

- Mr Ian Clarke, senior tax manager, born in Woking (England) on September 10, 1963, residing at 123, Lavelace Drive, Pyrford, Surrey, GU22 8RZ, England.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, une «Private Limited Company» de droit anglais, ayant son siège social au Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0QU, Angleterre, enregistrée au registre du commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3989280,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toute société ou entreprise, ou fournir toute assistance à toute société ou entreprise quelconque (que la Société ait ou non une participation dans ladite société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quinze mille Euros (€ 215.000,-) représenté par huit mille six cents (8.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les huit mille six cents (8.600) parts sociales ont été souscrites par GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent quinze mille Euros (EUR 215.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille Euros (€ 4.000,-).

*Décision des associés*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né à Briey (France) le 29 avril 1956, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
  - M. Robin Miller, avocat, né à Watford (Angleterre) le 27 février 1971, demeurant au 44/5 Buchleitengasse, A-1180 Vienne, Autriche;
  - M. Pascal Biehler, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 2 décembre 1962, demeurant au 182, Krottenbachstrasse, A-1190 Vienne, Autriche;
  - M. Andrew Booker, administrateur de sociétés, né à Chesterfield (Angleterre), le 4 septembre 1967, demeurant au Döblinger Hauptstrasse 52A, Top 40, A-1190 Vienne, Autriche;
  - M. Ian Clarke, senior tax manager, né à Woking (Angleterre), le 10 septembre 1963, demeurant au 123, Lavelace Drive, Pyrford, Surrey, GU22 8RZ, Angleterre.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 66, case 10. – Reçu 2.150 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

*J. Elvinger.*

(086093.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

**HOTEL RESTAURANT RENAISSANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 2, place Boltgen.

R. C. Luxembourg B 30.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

*Signature.*

(085246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

**IMOS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 58.869.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

IMOS HOLDING

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04542. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085535.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**RR MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(085251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**ALFA HOTEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 19.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(085255.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.470.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(085627.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.470.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2003*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 4 juin 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 avril 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
David Maffei, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085623.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**ERICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(085261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

---

**NAGERA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 83.199.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 2 décembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

NAGERA HOLDING

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085536.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**TECNOPAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 63.002.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social le 5 novembre 2003*

La séance est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Thomas Backer,

Secrétaire: Monsieur Bruno Vanderroost,

Scrutateur: Monsieur Joseph Delrée.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés, les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées; que tous les actionnaires étant présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

*Exposé du président*

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Déménagement du siège social,
- Démission du Commissaire aux Comptes Tony Oliveira
- Nomination de FIDUCIARE, S.à r.l.
- Démission des fonctions d'Administrateur de FIDUCIARE S.A.
- Nomination en lieu et place de FIDUCIARE MARINE Ltd
- Reconduction pour 6 ans du mandat des administrateurs: Monsieur Joseph Delrée et la société ST-ESPRIT HOLDING S.A.

*Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la société est déménagé au 4, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Tony Oliveira en tant que commissaire aux comptes et nomme la société FIDUCIARE, S.à r.l. qui accepte en lieu et place.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de FIDUCIARE S.A. en tant qu'administrateur et nomme la société FIDUCIARE MARINE Ltd qui accepte en lieu et place.

*Quatrième résolution*

Les mandats de Monsieur Joseph Delrée et de la société ST ESPRIT HOLDING S.A. qui acceptent sont reconduits. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16.00 heures. Monsieur le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal. Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04394. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085486.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

**PLASTIFORM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 63.622.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social le 5 novembre 2003*

La séance est ouverte à 11.00 heures à Luxembourg.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Thomas Backer,

Secrétaire: Monsieur Bruno Vanderoost,

Scrutateur: Monsieur Joseph Delrée.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés, les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées; que tous les actionnaires étant présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

*Exposé du président*

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Déménagement du siège social,
- Démission du Commissaire aux Comptes Tony Oliveira
- Nomination de FIDUCIARE, S.à r.l.
- Démission des fonctions d'Administrateur de FIDUCIARE S.A.
- Nomination en lieu et place de FIDUCIARE MARINE Ltd
- Reconduction pour 6 ans du mandat des administrateurs: Monsieur Joseph Delrée et la société ST-ESPRIT HOLDING S.A.

*Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exacte par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la société est déménagé au 4, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Tony Oliveira en tant que commissaire aux comptes et nomme la société FIDUCIARE, S.à r.l. qui accepte en lieu et place.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de FIDUCIARE S.A. en tant qu'administrateur et nomme la société FIDUCIARE MARINE Ltd qui accepte en lieu et place.

*Quatrième résolution*

Les mandats de Monsieur Joseph Delrée et de la société ST ESPRIT HOLDING S.A. qui acceptent sont reconduits. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.45 heures. Monsieur le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal. Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04392. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085488.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**AERLUX, Société Anonyme,  
(anc. AERLUX HOLDING).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.091.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 17 décembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Nico Becker et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Mademoiselle Fabienne Boudot, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

AERLUX

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085537.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**EQUIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 89.245.

—  
A la date du 5 mai 2003, la dénomination de la société @centure, S.à r.l. a été transformée en @conseils, S.à r.l.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085698.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**EQUIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 89.245.

—  
*Extrait des résolutions du P.V. de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 décembre 2003*

Le mandat du commissaire aux comptes actuel la société READ, S.à r.l., avec siège 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a été prolongé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085695.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS), Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 30.131.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme  
AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS)  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04533. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085539.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**OGOUE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 74.937.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme  
OGOUE HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04515. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085541.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---

**HEVEA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.910.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Guy Schosseler, Nico Becker et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme  
HEVEA HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04496. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085542.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

---